

A LA DÉCOUVERTE DE PRILLY-SUD

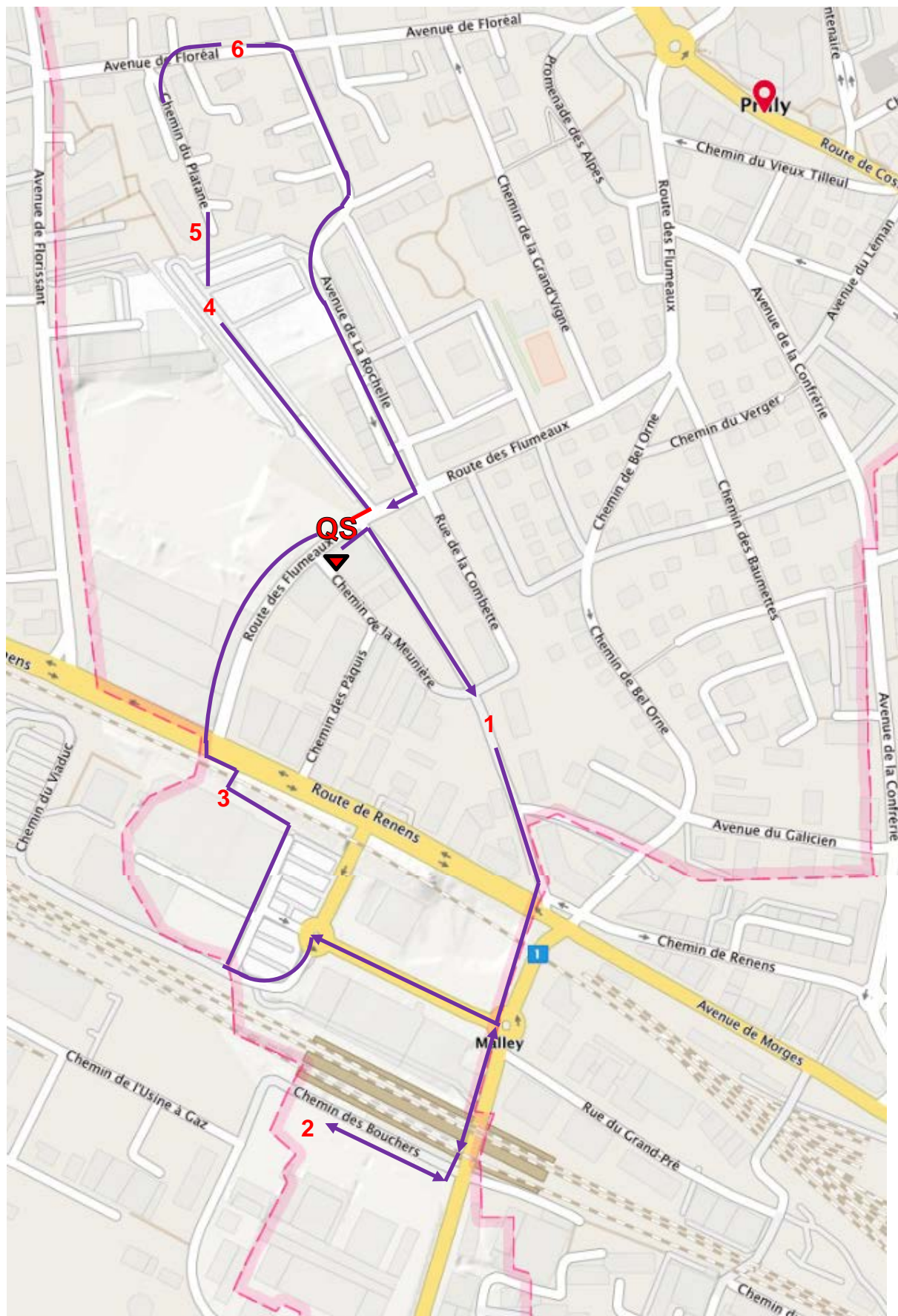
PARTEZ SUR LES TRACES D'UNE PROMENADE DIAGNOSTIC
ORGANISÉE PAR LE « QUARTIER SOLIDAIRE » DE PRILLY-SUD

GUIDÉE PAR PIERRE CORAJOUD



**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Le parcours



Légende : QS ▼ = Local du « quartier solidaire » de Prilly-Sud. Point de départ et d'arrivée.

Les postes d'observation

- 1 Rue de la Combette
- 2 Avenue du Chablais
- 3 Devant la patinoire côté nord, à l'entrée du petit passage sous voies
- 4 Devant SICPA, sur les places de parc
- 5 Chemin du Platane, place de jeux
- 6 Avenue de Floréal

L'itinéraire prévoit deux boucles. Le point de départ et d'arrivée de ces deux boucles est situé au local du « quartier solidaire » de Prilly-Sud (ci-après: le local), route des Flumeaux 39.

La première boucle passe par la rue de la Combette pour atteindre l'avenue du Chablais et revenir à la route de Renens par le passage sous voies au nord de la patinoire de Malley. Elle continue ensuite, par la route des Flumeaux, pour s'arrêter devant le local, au croisement Flumeaux/Meunière. La deuxième boucle mène au chemin du Platane, puis à l'avenue de Floréal pour redescendre par l'avenue de la Rochelle et revenir au local en descendant la route des Flumeaux.

Introduction

La promenade diagnostic, qu'est-ce que c'est ? Appelée aussi « diagnostic en marchant » ou « marche exploratoire », elle sert d'outil pour dresser une évaluation critique de l'environnement urbain dans ses dimensions de mobilité, de sécurité, de propreté et de convivialité. Elle invite les habitants, les professionnels et acteurs associatifs oeuvrant dans le quartier, ainsi que les représentants des services publics concernés et élus politiques à observer et croiser les regards sur les différents aspects de la vie quotidienne d'un quartier.

Une quarantaine de personnes ont participé à une promenade diagnostic le 17 novembre 2016, en compagnie de Pierre Corajoud. Le parcours avait été préalablement imaginé et préparé avec les habitants du quartier lors de l'atelier « mobilité et aménagements urbains », organisé durant le forum du 1^{er} octobre 2016.

Ce fascicule est réalisé dans le cadre du projet « quartier solidaire » de l'unité Travail social communautaire de Pro Senectute Vaud et fait suite à la volonté des habitants de Prilly-Sud de s'impliquer dans la vie de leur quartier.

Pour plus d'informations ou pour obtenir une copie du compte rendu du forum du 1^{er} octobre 2016 :

- Pro Senectute Vaud, Sarah Ammor, animatrice de proximité, tél. 079 401 15 44, e-mail sarah.ammor@vd.prosenectute.ch, site web : www.quartiers-solidaires.ch

I Rue de la Combette



Nous nous arrêtons devant un **ailante**, une espèce d'arbres à feuilles caduques de la famille des simaroubaceae (*à gauche sur la photo*). L'endroit est plat, ce qui est plutôt inattendu à Prilly. Historiquement, la rivière Le Galicien coulait ici. Quatre espaces évoquent cette rivière même si, aujourd'hui, on ne voit plus la présence de l'eau : la Combette, le Pont du Galicien, le Chablais (qui signifie « tête du lac »), et le chemin de la Gravière.

Il y a donc un clair rapport à l'eau, du point de vue de l'étymologie des lieux.

La parole aux habitants

- Cet espace présente un aspect provisoire avec le parking.
- Actuellement, c'est calme. Mais il faudrait revenir à 17h, lorsque beaucoup de voitures frôlent de près les piétons. Il faut faire très attention, car les piétons n'ont pas suffisamment de place. Il faudrait un espace qui leur est réservé.
- La route comporte des trous. En cas de pluie, d'immenses flaques d'eau se forment, l'arrosage est garanti !
- Dans cette rue, les déchets sont souvent un problème. Surtout dans le petit fossé qui borde la maisonnette située à droite au bout de la rue.
- Un habitant souligne le charme de l'aspect étagé de terrains au nord, c'est un joli coteau fleuri. Le petit chemin en pente qui le traverse est privé mais ouvert.



La parole à Elise Glatt, collaboratrice du service de l'urbanisme de Prilly

« La future voie verte »

La Commune désire réaliser, depuis la rue de la Combette jusqu'en haut du parking, qui est maintenant propriété de SICPA, un axe de mobilité douce. Il formera une liaison continue d'à peu près 600 mètres de long, qui permettra de mettre en avant et d'améliorer la perméabilité, et aussi de rendre les connexions plus faciles. Les différentes planifications qui vont se développer devront s'accrocher sur cette voie verte. Aujourd'hui, on constate effectivement beaucoup de places de stationnement, et des pieds d'immeuble mériteraient d'être valorisés et intégrés.

Il y aura une continuité sur l'ensemble de la Commune. Cette démarche large créera la liaison avec l'avenue du Chablais, le secteur de Malley et même la Vallée de la Jeunesse côté sud, et se prolongera au nord en direction de la route de la Broye requalifiée et du futur parc d'agglomération de la Blécherette. Cette voie verte s'intégrera à l'échelle de la région, notamment avec la perméabilité est-ouest qui reliera à terme les gares de Lausanne et de Renens, en passant par le secteur de Malley, au sud des voies CFF. C'est un réseau, un maillage de connexions et de perméabilités qui sera mis en place.

La parole à Alain Gillièron, Syndic de Prilly

Historiquement, si cette zone-là est vide, s'il n'y a rien en ce moment, c'est parce qu'elle n'appartient pas au domaine public mais à un propriétaire principal, l'État de Vaud, et à d'autres propriétaires qui possèdent des bribes sur les côtés. Cette voie verte dont nous parlons, cette coulée, n'est pas évidente en ce moment, c'est sûr. L'État de Vaud l'avait réservée à un moment donné pour cette fameuse route à voie rapide, une petite ceinture qui aurait dû passer par là pour rejoindre la Fleur de Lys et ensuite la Blécherette. En 1986, je crois, le peuple l'a refusée par votation cantonale. Ces terrains sont donc restés en l'état. Il s'agit d'un patchwork et il faut maintenant trouver une solution pour que tout s'imbrique.

Je suis conscient des problèmes. Vu que la voie verte ne se concrétisera que d'ici deux à cinq ans, il vaudrait la peine d'essayer de demander à l'État de Vaud de faire quelque chose.

Eclairage de Pierre Corajoud

Le caractère plat ou presque plat de ce chemin est intéressant. On comprend mieux pourquoi ils voulaient construire ici une route à grande vitesse. Le foncier, tout ce qui touche à la propriété, est compliqué. Parfois, il est possible de négocier des servitudes de passage public. Un faux trottoir ou une marque jaune au sol pour signaler l'espace piétonnier serait peut-être déjà un premier pas. Aujourd'hui, si l'on prend des lunettes végétales, on voit la nature à cet endroit. Sont déjà présents quelques éléments paysagers, que la « voie verte » viendrait compléter.



Nous continuons notre route en direction du viaduc du Galicien pour traverser la route de Renens et passer sous les voies CFF.

2 Avenue du Chablais



Nous faisons une halte au sud de la gare RER de Prilly-Malley, à côté du monticule fleuri.

Même dans un milieu très urbain, on peut trouver une grande diversité d'espèces. Sur notre chemin, nous avons croisé un ginkgo biloba, le doyen

des arbres, qui se trouve sur la droite à la rue de la Combette, ainsi qu'un érable champêtre, un peuplier sur une parcelle privée, un frêne sous le pont du Galicien, essence typique des zones humides, ainsi qu'un robinier ou faux acacia.



La parole à Elise Glatt, collaboratrice du service de l'urbanisme de Prilly

« La requalification de l'avenue du Chablais »

Cet axe nord-sud, à cheval sur les Communes de Prilly et Lausanne, s'accroche au nord à la route de Renens, où circulera le futur tram Lausanne-Flon – Renens-Gare (prolongé dans un deuxième temps jusqu'à Villars-Sainte-Croix). Au sud, cet axe se trouve à l'interface des Communes de Prilly, Lausanne et Renens. Il présente beaucoup d'enjeux et des contraintes assez fortes, en termes de gestion de la circulation, et permet un accès à Lausanne et à Renens, ainsi que la montée à Prilly depuis la sortie de l'autoroute. Il est relativement chargé actuellement, avec environ 18'000 véhicules par jour (environ 20'000 véhicules par jour à l'horizon 2030). Le projet prévoit un site propre dans les deux sens, c'est-à-dire une voie réservée aux bus, afin de favoriser leur circulation et d'offrir une régularité des dessertes,

Dans les deux sens, une voie pour les voitures est maintenue, avec des places de stationnement ponctuel. Les accès aux garages privés, aux commerces et aux livraisons seront maintenues. Ce projet de requalification d'axe routier comporte beaucoup de paramètres.

Les vélos ne sont pas mis de côté. La largeur de la route existante est restreinte, essentiellement en raison du passage sous les voies CFF, c'est pourquoi un couloir spécifique sera aménagé. Au nord du pont CFF, dans le sens de la montée, les vélos circulent en site propre, c'est-à-dire sur une bande cyclable. Pour le reste de l'avenue, une voie mixte d'une largeur plus grande sera mise en place pour les vélos et les bus.

Echange et réflexion entre les habitants et Mme Elise Glatt ou M. Gillieron

■ Est-il prévu de créer plusieurs passages sous voies pour les piétons ?

En général, les piétons sont au-dessus et les voitures au-dessous ou ailleurs, mais cette pratique devient difficile à respecter. Nous ferons de notre mieux.

■ Allez-vous enlever les places de parc de l'avenue du Chablais ?

Le but est d'en laisser mais nous ne pouvons pas encore dire combien. Le projet est en cours.

■ N'est-il pas dangereux de mélanger la piste pour les vélos avec celle des bus ?

Les points d'accès et les sorties sont dangereuses. Mixer voies de bus et vélo dans un espace plus large est une solution cohérente pour l'axe de l'avenue du Chablais. Celle-ci a été discutée avec les TL et l'association Pro Vélo, car il est impossible de créer une piste cyclable indépendante. A noter que cette mixité n'est envisagée que pour les tronçons à plat ou en descente, et non à la montée.

■ Y aura-t-il des toilettes publiques près de la gare ?

Nous en prenons note.

Commentaire de Pierre Corajoud : « Des actions peuvent être menées avec les commerces qui ouvrent leurs toilettes au public en échange d'une petite contribution de la Commune. »

■ Le bus 33 s'arrêtera-t-il près de la gare ?

Oui, c'est prévu.

■ Que restera-t-il des compositions végétales de Lausanne Jardins 2014, par exemple l'installation Swiss Hill (monticule fleuri posé sur de fins pilotis) ?

Elles seront récupérées pour agrémenter les prochaines places publiques sur le site de Malley ou à proximité.

Autres remarques des habitants

- Le pont du Galicien est beau et pourrait être davantage mis en valeur avec de la végétation. C'est important de ne pas gâcher ce bel ouvrage et d'en faire quelque chose d'encore plus beau.
- C'est dommage que nous n'ayons pas le temps de passer au chemin de la Gravière, où on constate des problèmes avec les voitures et surtout beaucoup de bruit.
- En face de la gare et du monticule fleuri, des bennes sont toujours là alors qu'on nous avait dit que ce serait temporaire. Elles sentent très mauvais et leur manipulation fait un bruit d'enfer le matin, aux premières heures. (NB : depuis notre passage, les bennes ont été enlevées).



Commentaire de Pierre Corajoud

Le point positif ici, c'est le luxe de l'offre des transports publics. Une offre impressionnante, avec une interface qui va être repensée et des distances qui ne sont pas très longues.

Nous poursuivons notre chemin en direction de la patinoire de Malley.



3 Passage sous voies devant la patinoire, route de Renens

Nous nous arrêtons devant le passage sous la voie ferrée à proximité immédiate de la patinoire de Malley, et de la route de Renens. Ici se trame un projet d'avenir.

La parole à Elise Glatt, collaboratrice du service de l'urbanisme de Prilly

« Le projet de tram »

Les aménagements prévus pour le projet du tram sur la route de Renens nécessitent de « mordre » dans la face nord du talus. Le projet mis à l'enquête prévoyait de raboter ce talus côté nord et de réaliser un mur infranchissable, pouvant atteindre 10 m de haut au raccordement avec le viaduc existant. La ville de Prilly a fait opposition à ce projet, bien qu'elle soutienne largement celui du tram. Nous en avons alors développé une variante plus perméable : le prolongement en direction de l'ouest, sur environ 130 mètres, du viaduc du Galicien existant. Un habitant a soulevé l'importance, la beauté et l'histoire de cet ouvrage. Cette approche a été largement discutée en groupe de travail. Le but n'est pas de faire du « faux vieux » ou de reconstruire exactement les mêmes arches, mais de s'accrocher au viaduc existant tout en le mettant en valeur. Cette nouvelle perméabilité est cohérente avec le développement du secteur de Malley.

L'ouverture n'arrivera pas jusqu'à l'actuel passage inférieur sous voies, au nord de la patinoire (CIGM / futur CSM), pour une question de hauteur et de confort essentiellement, ainsi que pour des raisons de sécurité en période d'affluence notamment. Ce projet sera plus perméable, plus agréable en termes de qualité de vie. Il ressemblera à une ouverture plutôt qu'à un nouveau mur infranchissable.



La parole à Alain Gillièron, Syndic de Prilly

Le projet de prolongement du viaduc sera réalisé quand celui du tram sera lancé. Avec les oppositions actuelles au Tribunal fédéral, les projections du début des travaux sont prévues pour 2018, si tout va bien, et la mise en service en 2023.

Il ne sera pas possible de passer sous chacune des arches. Mais au moins trois, voire plus, seront accessibles et leur apparence sera nettement meilleure. Regardez bien la patinoire, car cet ouvrage va disparaître en mai 2017. C'est la dernière saison que le LHC joue dans cette patinoire. Un nouveau centre sportif sera créé d'ici 2019.

Remarque d'un habitant

Ce talus est ingrat, on pourrait y mettre des arbres et en faire un endroit convivial.



Après avoir fait nos adieux à cette vaillante patinoire, qui a accueilli les premiers matches en octobre 1984, nous continuons notre chemin en traversant la route de Renens et nous dirigeons vers la route des Flumeaux.

4 Sur les places de parc devant l'entreprise SICPA

Nous sommes sur le tronçon de la future « voie verte ». En montant, nous nous apercevons que la vue se dégage. Les Platanes sont reconnaissables à leur habit de mosaïque, qui fait penser aux vêtements de camouflage des militaires.

La parole à Alain Gillièron, Syndic de Prilly

Cet espace est la propriété privée de SICPA qui a racheté Bobst. Norman Foster est l'architecte désigné pour créer un nouveau bâtiment. Le projet a été retardé car l'entreprise, qui a dû se restructurer il y a deux ans, est en recherche d'un partenaire pour l'autre partie du terrain. Le futur partenaire va sans doute démolir le reste des halles Bobst encore présentes.



Ici, nous nous trouvons sur une zone constructible pour des logements. La caisse de pension SICPA pourrait y faire construire des logements, mais rien n'a été fait depuis environ 30 ans. Nous sommes en discussion avec elle pour aménager cette voie verte qui partirait d'ici et qui descendrait jusqu'au Galicien. Des appartements et des bâtiments seront créés.

Remarques des habitants

- Qu'advient-il des arbres ?
- Les arbres sont une marque spécifique sur cet espace.
- J'ai toujours passé par ici à vélo, je ne savais pas que c'était privé.

Nous rejoignons en quelques pas la place de jeux du chemin du Platane.



5 Chemin du Platane – Place de jeux



Arrivés sur cette jolie petite place de jeux, le premier constat ne se fait pas attendre : tous les bancs bordant la place de jeux ont été enlevés.

Remarques des habitants et avis contrastés

- Vous dites privé, mais tout le quartier vient y jouer !
- Qui a enlevé les bancs ?
M. Gilliéron précise que le propriétaire a demandé à la gérance de les enlever.
- Depuis il y a moins de « chenit ». Il y a un grand mélange de nationalités ici, les gens amènent des sièges pliants. Pour moi, c'est à 90 % positif.
- Je trouve cela contradictoire, car c'est un lieu de rencontre, et donc il faut maintenir certaines commodités avec des bancs ou autres. C'est malheureux, cet espace est sacrifié.
- C'est un autre type de jeunesse qui vient prendre possession du lieu. L'éducation a changé ainsi que la façon de vivre l'espace public.
- Un habitant signale le même problème à Mont-Goulin.

- Je suis surpris qu'il n'y ait pas de bancs pour un tel espace de mixité entre jeux et convivialité. C'est un non sens qui a finalement peu d'incidence sur la « faune » qui viendra quand même. Le banc est indissociable d'un espace de vie.
- C'est dommage, pas de bancs pour s'asseoir.
- Y a-t-il un jardin, un petit espace, autre que des jeux, qui permettrait aux gens de s'appropriier l'espace autrement ? Par un exemple un potager public ?

Commentaire de Pierre Corajoud

Dans un quartier de Nyon, La Levratte, la gérance a trouvé une solution intermédiaire car initialement elle ne voulait pas de potager. Finalement, elle a accepté de poser des bacs de terre d'un mètre cube. En cas de problème, les bacs sont faciles à enlever. Elle a choisi de tester cette solution.

La Commune de Nyon a été proactive auprès des gérances. Mais seulement deux ont répondu à l'appel. Beaucoup d'énergie pour peu de résultats visibles.

Oui, c'est dommage de ne plus avoir les bancs pour s'asseoir. D'autant plus que c'est un endroit intéressant, le soleil dépose ses reflets sur le bâtiment en verre de SICPA, en face. C'est un endroit qui gagne à être connu. Et pour le commun des mortels, il n'y a pas de panneaux qui y interdisent l'accès. Nous pourrions aussi imaginer une servitude de passage.



Nous nous dirigeons vers le dernier poste d'observation, en empruntant un petit chemin aux abords de la place de jeux.

6 Avenue de Floréal

Nous nous retrouvons sur le trottoir de l'avenue de Floréal, dans une zone limitée à 30 km/h.

Remarques et questions des habitants

- Il s'agit d'une zone à 30 km/h, mais aux heures de pointe, la limitation de vitesse n'est pas respectée.
- Une « zone 30 » entraîne une augmentation du nombre de contrôles. Oui, cela marche bien avec les gendarmes couchés. A l'avenue du Château, c'est assez rédhibitoire. Je salue les « zones 30 » qui ont un effet certain.
- Pourquoi n'y a-t-il pas de passage pour les piétons ?



Remarques et réponses de M. Alain Gillièron, Syndic de Prilly

En « zone 30 », c'est la norme d'enlever les passages piétons, sauf aux abords des écoles.

Vous pouvez me faire parvenir un message si vous trouvez que la vitesse n'est pas respectée. Nous pouvons faire des contrôles radar. Mais si le nombre d'excès fait partie de la norme, il n'y a pas d'autres mesures à prendre que de limiter cette zone à 30 km/h.

Il y aura une zone à 20 km/h en haut du Collège du Centre, à l'arrivée de Floréal, place du Collège.

La promenade diagnostic est terminée, nous retournons, par l'avenue de la Rochelle, au local du « quartier solidaire » de Prilly-Sud pour faire une synthèse et partager un moment convivial autour d'un apéritif.



A l'apéritif, les discussions se poursuivent dans une ambiance sympathique et détendue.

Remerciements

Un grand merci aux habitants du quartier de Prilly-Sud, à M. Pierre Corajoud, à Mme Elise Glatt ainsi qu'à M. Alain Gillièron pour leur participation à cette promenade diagnostic.

Ce fascicule a été réalisé en février 2017 par le « quartier solidaire » de Prilly-Sud et l'unité de Travail social communautaire de Pro Senectute Vaud.

Copyright photographies : Pro Senectute Vaud